



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 355 - 8 juillet 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialesdesfemmesfrance.org/>

Facebook ; www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Privé de subventions, le Centre des Droits des Femmes de Boulogne-Billancourt est menacé de fermeture - Le Parisien - Page 1
- 2 - La lutte des Argentines pour l'IVG encourage les féministes d'Amérique latine - Christine Legrand Buenos Aires - Page 2
- 3 - Aux Etats-Unis, »l'avortement sera illégal dans 20 états dans un an et demi « - Jean-Marc Pottier - Les Inrocks - Page 3
- 4 - Gestation pour autrui : «En Inde, les mères porteuses sont réduites à l'état d'esclaves»
- 5 - Victoire ! Le gouvernement recule sur l'atteinte sexuelle avec pénétration - Groupe F
- 6 - Examen du projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : Le Haut Conseil réitère son appel à revoir l'article 2 - Page 10
- 7 - Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : Non à l'article 2 ! Les effronté-es - 3 juillet 2018 - Page 10
- 8 - Quand le portable sert à espionner ses proches... - Eric Albert - Le Monde - Page 11
- 9 - Wassyla Tamzali au Rencontres de Pétrarque - Le Monde - propos recueillis par Jean Birnbaum
- 10 - #MeToo ou les fracassées du «oui» - Nancy Huston, écrivaine" - Page 15
- 11 - L'un des plus grands guerriers vikings était une femme - nationalgeographic.fr - Page 18
- 12 - 8° Congrès de la Recherche féministe dans la Francophonie- Paris - 27 au 31 août - Page 19
- 13 - Colloque : « Travail et genre : quelles rencontres entre recherches féministes et mouvements sociaux ? » - Mage et CMH - Paris - du 27 au 31 août - Page 19
- 14 - Livre : « La couleur du silence » - Delphine Surrens - Page 20

MOBILISATION

SOLIDARITÉ

1 - Privé de subventions, le Centre des Droits des Femmes de Boulogne-Billancourt est menacé de fermeture - Le Parisien

« Non à la fermeture imminente du CIDFF de Boulogne ! » Dans les locaux, du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 92) à Boulogne-Billancourt, une pétition est à la disposition du public depuis quelques jours. Car la direction estime que la structure est menacée.

« Il y a quinze jours, nous avons appris lors d'une réunion administrative que la ville de Boulogne-Billancourt n'allait pas nous verser la subvention annuelle de 100 000 € qu'elle a fait voter en conseil municipal, indique Karine Chantemargue, directrice de la structure. Cela représente 20 % de notre budget annuel et nous obligerait à mettre en liquidation notre association de 18 salariés. »

Le CIDFF 92, présent sur le territoire depuis 45 ans, est une association nationale d'aide à l'accès au droit et de lutte contre les violences et discriminations sexistes. Ses locaux administratifs, qui lui sont mis à disposition par la mairie, sont situés rue des Quatre-Cheminées, et l'association tient des permanences à la Maison du droit, rue Paul-Bert, avec une dizaine d'autres associations.

Le maire « ne veut plus payer pour le département et l'Etat » : En plus de la fourniture des locaux, la ville de Boulogne-Billancourt lui verse des subventions annuelles. Mais cette année, la ville a décidé de « ne plus payer pour le département et l'Etat », comme l'explique Pierre-Christophe Baguet, maire (LR) de la commune. Car le CIDFF 92 officie également à Neuilly, Clichy, Garches, Meudon, Issy-les-Moulineaux et Châtenay-Malabry. « Nous avons un rayonnement départemental, confirme la directrice. Cette décision va donc engendrer des dommages collatéraux pour les Hauts-de-Seine. »

C'est ce rayonnement hors Boulogne qui a alarmé la mairie. « En début d'année le CIDFF 92 nous a demandé plus de subventions pour financer une antenne à Neuilly, indique le maire. Je sais que la ville d'Issy verse 15 000 € de subventions à cette association, mais je n'ai pas de visibilité sur le reste et ce n'est pas aux Boulonnais de payer pour l'ouverture d'une antenne à Neuilly. »

L'édile « exige de la transparence, de la rigueur dans la gestion de leur trésorerie et que l'Etat prenne ses responsabilités ». La situation est pour le moment bloquée. Le maire promet cependant qu'il n'a « jamais parlé avec eux de faire fermer leurs locaux ». Le CIDFF 92, qui demande à être reçu par l'édile, annonce de son côté « la suspension de toutes [ses] activités à partir de ce lundi 2 juillet ».

Signez la pétition en ligne : <https://t.co/yhq5TFJzLG>

INTERNATIONAL

2 - La lutte des Argentines pour l'IVG encourage les féministes d'Amérique latine - Christine Legrand Buenos Aires

L'avortement, dont un projet de légalisation doit être examiné par le Sénat argentin le 8 août, est encore illégal dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

C'est le compte à rebours pour les féministes argentines et les femmes qui attendent ce moment depuis des décennies. Le 8 août, le Sénat devra se prononcer sur le projet de loi de dépénalisation et de légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), déjà approuvé, le 14 juin, par la Chambre des députés.

Historique, ce vote a été accueilli par une explosion de joie, aux portes du Congrès, par des centaines de milliers d'Argentines. Beaucoup d'émotion à Buenos Aires, mais aussi dans le reste du continent, où les féministes ont fait retentir les réseaux sociaux de messages de félicitations et de solidarité.

Cette première victoire à la Chambre des députés est en effet un vigoureux encouragement pour les féministes des autres pays d'Amérique latine, qui ont multiplié leurs mobilisations depuis le 14 juin, comme l'avait été, en Argentine le référendum en Irlande le 25 mai.

Elles reprennent à leur compte l'exemple argentin avec des slogans qui se sont répandus comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux : « Aujourd'hui l'Argentine, demain le Pérou », « Si l'Argentine peut, le Venezuela aussi » ou encore « Se Argentina pode, Brasil também », le slogan des féministes brésiliennes accompagnée du dessin d'une femme au large sourire, coiffée d'un foulard vert.

Ces foulards verts, emblèmes, en Argentine, de la « Campagne nationale pour le droit à l'avortement légal, sans risque et gratuit », un collectif de quelque cinq cents ONG créé en 2005 qui a rédigé le projet de loi en discussion aujourd'hui, ont été repris dans les pays voisins, changeant seulement de couleur : bordeaux au Chili, blanc et frappé au centre d'un dahlia au Mexique, saumon au Pérou,

jaune en Colombie, lilas en Equateur ou violet au Salvador.

C'est un même combat, difficile sur un continent profondément machiste où l'Eglise catholique est très puissante. Jusqu'à présent, seuls Cuba (en 1965), la ville de Mexico (en 2007) et l'Uruguay (en 2012) ont légalisé l'avortement. Les autres pays l'autorisent dans certaines situations seulement (comme l'Argentine, le Brésil, le Pérou ou plus récemment le Chili) et d'autres l'interdisent dans tous les cas de figure (le Salvador, le Nicaragua, le Honduras, et, aux Caraïbes, la République dominicaine et Haïti).

En Amérique Latine, plus de 97 % des femmes en âge de procréer vivent dans des pays avec des lois d'IVG restrictives, selon l'Institut Guttmacher, une ONG américaine qui fournit des statistiques sur le contrôle des naissances et l'avortement dans le monde.

« Impact extraordinaire dans la région » : La sociologue et historienne féministe Dora Barrancos est convaincue que si le Sénat argentin vote la loi le 8 août, celle-ci « aura un impact extraordinaire dans la région », avec « une réactivation massive des mouvements féministes ». Elle prédit un « effet contagion » dans plusieurs pays, comme le Chili, où une « nouvelle vague féministe » a commencé, mi-avril, comme une simple révolte d'étudiantes contre le sexisme, et a ébranlé une société particulièrement conservatrice. Au cours de manifestations massives, en mai, des centaines de jeunes femmes ont dénoncé les violences machistes.

Depuis août 2017 seulement, l'IVG est autorisée au Chili dans trois cas précis : si la vie de la femme est en danger, en cas de viol ou si le fœtus est jugé non viable. Avant cela, elle était totalement prohibée. Mais désormais, les Chiliennes reprennent le slogan historique des Argentines : « Education sexuelle pour décider, contraceptifs pour ne pas avorter, avortement légal pour ne pas mourir », accompagné du hashtag #AbortoLegalChile.

En ce qui concerne le Brésil, Dora Barrancos évoque également « un impact » sur les mouvements féministes locaux, mais elle souligne l'imprévisibilité d'un pays où « les difficultés sont grandes pour que puissent être adoptées des lois garantissant les droits des femmes », en raison de la faible représentation de celles-ci au Congrès (9 %) et le lobby des mouvements chrétiens fondamentalistes.

Au Mexique, prenant exemple sur l'Argentine, les féministes ont lancé leur propre « Campagne Nationale pour le droit à l'avortement légal, sans risque et gratuit » dans les trente-deux Etats du pays. L'IVG n'y est légale que dans la ville de Mexico, jusqu'à la douzième semaine de grossesse, et interdite ailleurs. « L'impressionnante mobilisation des Argentines nous remplit d'énergie et d'espoir pour toutes les femmes latino-américaines », a proclamé, sur les réseaux sociaux, le Groupe mexicain d'information sur la reproduction choisie.

Mais le président élu le 1er juillet, Andres Manuel Lopez Obrador, soucieux de ne pas froisser les alliés évangéliques de sa coalition, ne s'est pas prononcé, pendant sa campagne, sur l'avortement.

Le féminisme latino-américain a su tisser des alliances régionales : Lors de la Ve Rencontre féministe d'Amérique Latine et des Caraïbes, qui s'est tenue en 1990 à San Bernardo (Argentine), le 28 septembre a été institué comme Journée de lutte pour la dépénalisation de l'avortement dans la région. Une journée devenue internationale en 2012.

En Argentine, si elle approuvée par le Sénat, la loi autorisera l'IVG sur demande de la femme pendant les quatorze premières semaines de grossesse. Au-delà, l'avortement restera possible en cas de viol, de danger pour la santé de la femme enceinte et de malformation du fœtus rendant impossible la vie extra-utérine.

3 - Aux Etats-Unis, »l'avortement sera illégal dans 20 états dans un an et demi » - Jean-Marc Pottier - Les Inrocks

Une moitié de l'Amérique a poussé, mercredi après-midi, le même cri du cœur que Tommy Vietor, un ancien porte-parole de Barack Obama. La raison ? L'annonce de la démission prochaine d'Anthony

Kennedy, un des neuf juges de la Cour suprême. Vu de France, l'événement peut paraître très technique, comme si on nous annonçait le départ d'un membre du Conseil constitutionnel. Il est pourtant d'une importance gigantesque, et pourrait notamment affaiblir le droit à l'avortement des Américaines dans les années à venir.

L'une des institutions judiciaires les plus puissantes au monde : La Cour suprême des États-Unis est l'une des institutions judiciaires les plus puissantes du monde et a son mot à dire sur un grand nombre de questions qui touchent à la vie quotidienne des Américains, de l'immigration (cette semaine, la Cour a validé la dernière version du décret de Donald Trump interdisant l'entrée sur le territoire des ressortissants de six pays à majorité musulmane) à la peine de mort. Ses neuf membres sont nommés à vie par le président, même si, plutôt que mourir en fonctions, ils prennent souvent leur retraite à un âge avancé, comme Kennedy, âgé de 81 ans. Une présidence dure au maximum huit années mais un président peut façonner la Cour suprême à son image pendant bien plus longtemps.

Et ce d'autant qu'un seul juge peut faire pencher la majorité dans un sens ou dans l'autre, environ une décision sur cinq était prise par une voix de majorité. C'était souvent le cas d'Anthony Kennedy, considéré comme le juge "pivot" de la Cour suprême depuis plus d'une décennie, celui qui faisait la décision entre ses quatre collègues progressistes et ses quatre collègues conservateurs.

Qu'il parte vers la droite, et la Cour validait l'élection contestée de George W. Bush contre Al Gore en 2000, libérait les dépenses de campagne électorale ou autorisait les Américains à porter une arme pour leur propre défense. Qu'il glisse vers la gauche, et la même Cour légalisait le mariage des personnes de même sexe ou imposait le droit à un traitement judiciaire équitable des prisonniers de Guantanamo.

La première de ces deux décisions fut d'ailleurs symboliquement rédigée par Kennedy lui-même ("Ce serait mal comprendre ces hommes et ces femmes que de dire qu'ils ne respectent pas l'idée du mariage. [...] Ils demandent l'égalité aux yeux de la loi. La Constitution leur donne ce droit"), la seconde lui valut, dans la presse, le surnom de "président Kennedy".

Il avait déjà "sauvé" le droit à l'avortement : L'un des exemples les plus souvent cités de l'influence de la Cour suprême sur la vie des Américains est la décision Roe vs. Wade de 1973, qui interdit aux États, comme c'était alors le cas d'une majorité d'entre eux, de prohiber l'avortement. Et c'est elle qui apparaît la plus menacée dans les mois qui viennent. Nommé en 1988 par un Ronald Reagan qui dénonçait alors le "terrible coût de l'avortement", Anthony Kennedy a parfois siégé avec l'aile conservatrice de la Cour sur le sujet - cette semaine encore, il a fait l'appoint de la majorité qui a invalidé une loi de l'État de Californie imposant à des centres d'information sur la grossesse de fournir des informations sur l'avortement même quand ils sont opposés à cette procédure.

Mais à au moins deux reprises, il a fait partie d'une majorité qui a "sauvé" le droit à l'avortement. Une première décision, en 1992, réaffirma ce droit tout en soulignant que les États pouvaient en décider les modalités. Plus récemment, en 2016, la Cour retoqua une loi votée par l'État du Texas qui imposait de nouvelles règles drastiques aux cliniques pratiquant l'avortement (dans certains États, les patientes doivent parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour en trouver une). Comme ce fut le cas lors de la légalisation du mariage gay, Kennedy ajouta alors sa voix à celle des quatre juges progressistes de la Cour.

Le rêve des conservateurs américains : Les anti-avortement ont vite fait le calcul : une fois Kennedy parti à la retraite et remplacé par un juge plus conservateur, la victoire sera à portée de main. Durant sa campagne présidentielle, Donald Trump avait explicitement déroulé ce scénario tout en dénonçant les idées d'une Hillary Clinton qui, selon lui, approuvait l'idée "d'extirper le bébé hors de l'utérus de la mère lors du neuvième mois". A l'annonce de la retraite de Kennedy, le National Right to Life, une des principales organisations dite "pro-life", a déjà exprimé son espoir

de voir Trump "bien" choisir, tandis que Students for Life, un groupe d'étudiants anti-avortement, s'est enthousiasmé dans une vidéo : "S'il y a eu un moment dans l'histoire pour croire que nous abolirons l'avortement de notre vivant, c'est maintenant."

Parmi les noms de juges cités par la presse pour remplacer Anthony Kennedy figurent notamment Brett M. Kavanaugh, un juge qui s'était opposé, à l'automne dernier, à la décision de laisser une immigrante sans-papiers de dix-sept ans recourir à un avortement au Texas, ou William Pryor, qui a qualifié Roe v. Wade de "pire abomination dans l'histoire du droit constitutionnel", perpétrée par des juges qui ont "déchiré la Constitution et ruiné la vie de millions d'enfants non nés", et s'oppose à l'IVG même dans les cas de viol ou d'inceste.

La Cour suprême pourrait basculer... : D'ici la fin de l'année, Trump aura donc déjà nommé deux juges de la Cour suprême, soit autant que Obama, Bush fils ou Clinton pendant les huit années de leur présidence. Et la gauche américaine angoisse aujourd'hui à l'idée que les deux juges les plus âgés encore en poste sont les deux les plus progressistes, dont son idole Ruth Bader Ginsburg, qui vient de fêter ses 85 ans...

4 - Gestation pour autrui : «En Inde, les mères porteuses sont réduites à l'état d'esclaves»

Figarovox : Pour quelles raisons avez-vous choisi de vous intéresser aux mères porteuses en Inde?

Sheela Saravanan : En 2007, L'Inde était la deuxième destination au monde en matière de tourisme médical, grâce à la qualité de son système de santé, de ses équipements et de l'accessibilité des soins. Je pensais donc que les parents d'intention (les personnes qui ont recours à une mère porteuse pour obtenir un enfant) étaient attirés par la modernité des équipements médicaux et le haut degré de qualification des médecins, ainsi que par la permissivité de la législation indienne, la faiblesse des coûts et la disponibilité des mères porteuses.

Mais lorsque je suis venue en Inde et que j'ai discuté avec des parents d'intention, j'ai compris en réalité qu'ils viennent surtout parce qu'en Inde, les mères porteuses n'ont absolument aucun droit sur l'enfant qu'elles portent, ni même sur leur propre corps tout au long de leur grossesse. Elles ne bénéficient d'aucun soutien légal ni psychologique. On leur demande d'allaiter l'enfant qu'elles ont porté, puis on le leur arrache sans leur apporter la moindre assistance psychologique.

C'est tout le contraire de ce que l'on nous montre à la télévision: dans les talk-shows comme celui d'Oprah Winfrey aux États-Unis, on nous vend une image romantique de la gestation pour autrui en Inde, comme si c'était un service rendu, entre sœurs, en quelque sorte. J'ai donc pris conscience qu'en Inde, la gestation pour autrui est une violation flagrante des droits de l'homme, et qu'elle fait encourir d'importants risques pour la santé des femmes.

Vous rapportez les difficultés que vous avez eues pour approcher les mères porteuses. Pourquoi les cliniques étaient-elles si réticentes à vous mettre en contact, si leur activité est légale?

Malgré tout, deux cliniques ont accepté de m'aider dans mes recherches, dont une qui dispose d'un foyer pour mères porteuses, c'est-à-dire des dortoirs dans lesquels les femmes enceintes sont détenues pendant toute leur grossesse. J'ai toutefois appris plus tard que les femmes avaient reçu des consignes très strictes sur ce qu'elles avaient le droit de dire ou non.

On leur demande d'allaiter l'enfant qu'elles ont porté, puis on le leur arrache sans leur apporter la moindre assistance psychologique.

J'ai rapidement compris les raisons de tous ces mystères. Ces cliniques étaient impliquées dans diverses activités illégales: elles ne fournissaient aucune copie de leur contrat aux mères porteuses, elles fabriquaient de faux certificats de naissance, et se servaient même de leur influence pour émettre de faux passeports aux personnes qui souhaitaient ramener un enfant dans un pays où la GPA est illégale. Par ailleurs, de nombreuses médicales y sont contraires à toute forme d'éthique: bien qu'on n'ait pas le droit d'implanter plus de trois embryons à la fois dans l'utérus de la mère, les cliniques en implantent systématiquement cinq, et s'il y en a plus de deux

qui sont viables, on procède in-utero à des avortements sélectifs. De plus, les accouchements ne se font que par césarienne. Une des mères m'a confié que même si le travail se fait douloureusement, on les conduit brutalement en salle d'opération pour les accoucher en urgence. Ces pratiques sont toutes, évidemment, illégales. Les cliniques se doutaient certainement que si je restais trop longtemps ou que j'approchais les femmes de trop près, je finirais par avoir vent de leurs pratiques, d'où leur réticence à me mettre en relation avec elles.

Quelles sont les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les femmes qui deviennent mères porteuses? L'argent est leur seule motivation ?

Je n'ai rencontré aucune femme qui ait fait des études supérieures. Leurs revenus familiaux sont tous situés entre 3 000 et 6 000 roupies par mois, c'est-à-dire entre 50 et 100 euros. Pour une gestation pour autrui, elles touchent environ 3 500 euros (250 000 roupies), soit l'équivalent de trois ans de salaire. Toutes les femmes que j'ai rencontrées connaissent d'importantes difficultés économiques: de bas revenus, mais aussi des soucis de santé dans leur famille qui nécessitent des soins parfois coûteux. Même si aucune d'entre elles ne vit dans des conditions extrêmes de pauvreté, et bien que ce qu'elles gagnent grâce à la GPA ne représente pas non plus une immense fortune, ce salaire est très important pour elles car il permet à leur famille de ne pas sombrer dans la misère. Toutes sont au bord de la pauvreté: le moindre imprévu (une maladie, mais aussi un mariage ou le décès d'un proche) peut les y plonger durablement, d'autant qu'en Inde, il n'y a pas réellement de sécurité sociale.

L'argent est donc la motivation première. Elles font souvent le calcul, pour savoir combien de grossesses elles devront réaliser avant d'être complètement à l'abri des difficultés économiques. Les cliniques les encouragent d'ailleurs, après la première GPA, à continuer: souvent, elles savent les persuader en ciblant expressément des femmes qui ont vraiment besoin d'argent. Je n'ai rencontré qu'une seule femme qui a refusé de réaliser une seconde grossesse: sa GPA lui a permis d'acheter la pauvre maison qu'elle louait auparavant avec son mari, et elle s'est remise à vendre des légumes.

Les parents d'intention choisissent-ils les mères porteuses? Vous écrivez dans votre étude que «la GPA est un bazar où même la capacité d'une femme à porter des enfants a un prix». Que voulez-vous dire?

Oui, ce sont principalement les parents qui choisissent la mère porteuse, d'abord sur la base de photos et de quelques informations basiques, puis ensuite en leur faisant passer un entretien. Ils évaluent les candidates en fonction de leur apparence physique, préférant par exemple celles qui sont légèrement en surpoids car c'est un gage de bonne santé selon eux ; mais aussi en fonction de leur disposition à abandonner le bébé sitôt après la naissance. Ils privilégient nettement les plus pauvres, et s'intéressent au taux de mortalité dans leurs familles. Les mères, en revanche, n'ont pas le choix.

Un supplément est versé aux femmes qui allaitent le bébé, et leur salaire est en partie indexé sur le poids de l'enfant à la naissance. En cas de handicap, ou si le sexe n'est pas celui désiré, elles sont en revanche moins payées. D'après un médecin, un tiers environ des parents préfèrent une mère qui a la même religion qu'eux. Une mère m'a confié qu'elle avait touché une prime, car elle appartenait à une caste de propriétaires, les Patel, qui jouissent d'un statut social prestigieux dans le Gujarat. Dans d'autres cliniques, on ne recrute que des femmes à la peau claire, et des critères de beauté ont été introduits.

Les parents doivent déboursier environ 1,1 million de roupies (18 000 euros environ), et les prix sont multipliés par le nombre de bébés en cas de jumeaux ou de triplés. Les bébés aussi sont donc une marchandise à vendre. Et en effet, comme je l'ai écrit, ces cliniques ressemblent à de gigantesques bazars, où tout a un prix: le corps des femmes, leur lait maternel, le travail de nounous que certaines font pendant quelque temps après la naissance, le nombre d'enfants, leurs poids, leur

sexe, leur santé, et même jusqu'à la caste sociale ou la religion de la mère.

Vous avez également visité ces «surrogacy homes», ces foyers pour mères porteuses où sont retenues les femmes pendant leur grossesse. Y restent-elles par choix, ou par obligation? Vous comparez ces lieux à des prisons...

Il s'agit d'une obligation imposée par la clinique, parfois même après la naissance si les parents d'intention souhaitent que la mère allaite l'enfant. De toute manière, après l'accouchement, elles n'ont pas le droit de retourner tout de suite chez elles. Pendant la grossesse, tous leurs mouvements sont strictement contrôlés, elles n'ont pas le droit de sortir ni d'accomplir aucune tâche du quotidien. On limite le nombre de proches qu'elles sont autorisées à voir. Elles doivent également abandonner leurs autres enfants: l'une d'entre elles, célibataire, a dû les confier à son frère tout le temps de la grossesse. Et dans la clinique, il n'y a aucun divertissement prévu pour elles: pas de télé, de radio, de livres ou d'ordinateurs, elles sont sur leur téléphone portable pratiquement toute la journée. Même dans les prisons, il y a des cours ou des espaces de récréation. On leur fait écouter de la musique sacrée à longueur de temps, car cela est supposé avoir un effet bénéfique sur les bébés. Elles sont gavées à longueur de journée, sont tenues de finir leur assiette à chaque repas. En réalité, les conditions de vie dans ces foyers sont une violation flagrante des droits de l'homme: toute activité autre que liée au bon déroulement de la grossesse est bannie.

Les liens avec leur famille sont donc coupés tout le temps de la grossesse? Que disent-elles à leurs proches?

Le consentement du mari est obligatoire pour devenir mère porteuse, donc la famille est toujours au courant. La plupart d'entre elles l'annoncent à leurs proches soit pendant la grossesse, soit rapidement après. Certaines d'entre elles viennent à la clinique accompagnée par une amie ou une soeur, pour se rassurer, au début. La GPA est très stigmatisée en Inde, mais la plupart du temps les femmes ne s'en soucient que très peu car elles ont le soutien de leur famille, voire même suscitent l'admiration car elles se sacrifient pour subvenir aux besoins de leurs proches. Certaines d'entre elles, malgré tout, préfèrent mentir et font croire qu'elles travaillent à l'étranger pour justifier de longs mois d'absence.

Quelle relation ont les mères à l'égard de l'enfant qu'elles portent? Le considèrent-elles comme leur propre enfant? Réussissent-elles facilement à l'abandonner, après l'accouchement?

On ne cesse de leur répéter que l'enfant n'est pas à elles mais qu'il appartient aux parents d'intention. Mais en réalité, la séparation est toujours un déchirement, et la plupart des mères éprouvent une profonde tristesse. La grossesse est une pratique teintée de très fortes significations culturelles, sociales et religieuses. Toutes les mères porteuses se considèrent comme la mère de l'enfant, et elles réclament souvent d'avoir de ses nouvelles de la part des parents d'intention après l'adoption.

Émotionnellement, la séparation avec l'enfant est presque toujours dévastatrice, d'autant plus qu'il leur est interdit de faire part de leurs sentiments: les manifestations de tendresse à l'égard du bébé sont prohibées, et elles ne peuvent en parler ni avec les médecins, ni avec les parents d'intention, ni même, bien souvent, avec leur mari. Il n'y a qu'entre elles qu'elles peuvent en discuter. Le temps qu'elles passent avec l'enfant après la naissance est très précieux pour elles, elles en gardent un souvenir grâce aux photos qu'elles prennent à ce moment. Lors de nos entretiens, ces photos sont une des premières choses qu'elles ont voulu me montrer!

Les parents adoptifs, au contraire, ne considèrent pas la mère porteuse comme la vraie mère, et dissocient la grossesse du fait d'être «propriétaire» de l'enfant. Ils s'appuient sur le fait que la plupart du temps, les embryons sont conçus à partir de leur matériel génétique à eux. Les médecins s'appuient sur ce sentiment de propriété des parents d'intention pour faire entendre raison aux mères porteuses, et n'évoquent jamais le sentiment maternel de ces femmes devant les parents

adoptifs: ils leur disent qu'elles ne s'intéressent qu'à l'argent.

Est-ce qu'il arrive parfois que les parents qui ont commandé l'enfant le refusent, par exemple en cas de handicap ou lorsque le sexe n'est pas celui exigé?

Oui, hélas. Au cours de mon enquête, j'ai entendu dire qu'une petite fille était née avec une main en moins: la semaine suivante, la presse rapportait que cette enfant avait été retrouvée sous un pont de la ville. La mère porteuse a reconnu que c'était bien le bébé dont elle avait accouché, mais n'a pas osé se signaler à la police, de peur qu'on croit que c'était elle qui avait abandonné l'enfant, alors que les coupables étaient les parents adoptifs. D'autres enfants, selon certains articles de presse, auraient été abandonnés à l'orphelinat en raison de leur handicap ; ou pire, certains auraient été vendus à des réseaux clandestins d'adoption. Mais comme il n'y a pas de statistiques précises sur le nombre d'enfants nés dans les cliniques de GPA, on ne sait pas combien d'entre eux ont été ainsi abandonnés.

Vous vous dites féministe. Pourtant, d'autres féministes soutiennent au contraire la possibilité pour les femmes d'être mères porteuses, au nom du respect de l'autonomie des individus !

Le féminisme, dans son approche libérale, se concentre en effet sur l'autonomie de l'individu dans ses choix reproductifs. Cette approche vise à libéraliser l'accès à toutes les formes de technologies reproductives, sans que l'État n'instaure de barrières quelconques. Les techniques d'assistance médicale à la procréation (PMA) par exemple sont considérées comme un excellent moyen de résoudre les problèmes d'infertilité ; et la GPA est vue comme un marché gagnant-gagnant, avec un bébé contre de l'argent. Mais ce point de vue occulte complètement la réalité sociale: dans les faits, les femmes qui deviennent mères porteuses le font rarement par choix, mais y sont poussées à cause de leur situation économique, en raison de très fortes inégalités comme celles qui existent en Inde.

Les féministes se sont battues pour la libération des femmes, notamment à l'égard du rôle maternel stéréotypé auquel on les assignait. Certaines féministes vont jusqu'à voir dans la GPA une étape de ce processus de libération, puisque l'activité reproductive est séparée strictement de la maternité. C'est, selon elles, une expérience libératrice, puisque cela participe de l'émancipation face à la nature, à l'instinct maternel. Mais en réalité, la GPA est une soumission complète, à la fois à la technologie et au patriarcat: en témoigne le contrôle absolu auquel les femmes sont astreintes pendant leur grossesse, au nom du fait que les femmes doivent entièrement se consacrer à l'enfant qu'elles portent. Pendant toute leur grossesse, les femmes sont exclues de toute forme de vie sociale extérieure à la clinique.

En réalité, l'autonomie des individus n'est jamais décorrélée du contexte social dans lequel ils évoluent: chaque décision est prise dans un contexte politique, économique et culturel, car les individus appartiennent toujours à une communauté et à une histoire. Les femmes indiennes qui deviennent mères porteuses le font par devoir à l'égard de leur famille ou de leurs proches dans le besoin, en partie pour gagner leur affection ou leur respect. Elles subissent bien souvent une subtile pression de la part de leur famille, maquillée sous des liens affectifs étroits. Elles font ce choix pour permettre, aussi, à leurs enfants d'échapper à l'impasse dans laquelle elles se trouvent elles-mêmes. Certaines ont même besoin de cet argent pour payer la dot de leurs sœurs ou belles-sœurs, ce qui participe précisément au maintien d'un système de domination!

Du reste, l'approche individualiste empêche de considérer un autre aspect de la question: 60 à 80 % des parents qui commandent un enfant sont des étrangers: ils viennent le plus souvent des pays du Nord, et descendent dans ceux du Sud où les personnes, plus pauvres, sont davantage disposées à devenir un matériau biologique.

J'appelle donc à une interdiction mondiale de la gestation pour autrui, car c'est une pratique inhumaine tant à l'égard de la mère porteuse que pour les enfants, privés de vérité biologique sur l'identité de leur maman. Les droits des parents d'intention ne doivent pas l'emporter sur ceux de

la mère, qui subit une mise à l'index de la société ainsi que des atteintes à sa santé, à son équilibre psychique, à sa liberté. Je demande aussi que s'instaure une solidarité féministe transnationale, afin de renforcer la justice reproductive: on ne peut pas bafouer ainsi les droits des personnes, sous prétexte de leur vulnérabilité.

Peut-on s'opposer à la gestation pour autrui tout en soutenant les techniques d'assistance médicale à la procréation ?

Non, je ne crois pas, dans la mesure où les techniques de PMA supposent de trier et de manipuler un matériel biologique, et par conséquent de réifier la race ou l'appartenance ethnique des embryons. Ces techniques, comme la GPA, renforcent les discriminations sociales. En cette ère d'importants progrès médicaux et scientifiques, nous devons prendre du recul et considérer les implications et conséquences de tous ces bouleversements dans la reproduction humaine: nous avons, à cet égard, une lourde responsabilité. Avec le don de gamètes, bien que dans une moindre mesure par rapport à la GPA, il y a déjà une forme de marchandisation du corps. Ces pratiques se ressemblent toutes par leur impact sur la psychologie humaine, la façon dont elles brouillent les identités. La sélection des gamètes, le choix du sexe de l'enfant, le diagnostic préimplantatoire sont autant de techniques qui renforcent toujours certaines formes de discriminations.

À mon sens, les technologies reproductives ne sont acceptables moralement que si elles n'impliquent qu'une intervention sur le corps de la personne qui en fait le choix pour elle. Mais il ne peut y avoir de droits reproductifs, qui impliquent une opération invasive ou nuisible sur une tierce personne. La sélection des gamètes, le choix du sexe de l'enfant, le diagnostic préimplantatoire sont autant de techniques qui renforcent toujours certaines formes de discriminations.

En revanche, est-ce que l'interdiction de la GPA ne risque pas de laisser ces pratiques se perpétuer souterrainement, dans des conditions pires encore ?

Non, car en réalité, même légale, la gestation pour autrui s'accompagne de pratiques terribles. En 2013, de très jeunes femmes venues des régions les plus pauvres d'Inde ont été enlevées, échangées, violées et forcées à devenir mères porteuses. Une jeune fille a notamment été forcée d'accoucher à six reprises après son enlèvement, à l'âge de 13 ans! Il y a de très nombreux trafics similaires en Inde, avec des femmes venues souvent du Népal ou de Thaïlande. D'autant que la GPA intéresse de moins en moins de femmes à cause de la diminution des salaires. Comme pour la prostitution, une interdiction formelle n'empêchera certainement pas certains trafics souterrains, mais permettra de créer des plateformes légales pour aider les femmes qui en sont victimes à se pourvoir en justice, tandis qu'un système permissif favorise l'essor des réseaux clandestins.

*Sheela Saravanan est une chercheuse indienne, titulaire d'un doctorat en santé publique, et a travaillé dans plusieurs universités allemandes. Elle appartient notamment à l'Institut d'Éthique et d'Histoire de la médecine, à l'Université de Göttingen. Féministe, elle s'intéresse aux violences faites aux femmes en Inde et dans les pays du Sud, ainsi qu'aux technologies de reproduction, en particulier la PMA. Elle a mené une longue enquête auprès des mères porteuses en Inde, et a publié à la suite de ses recherches *A Transnational Feminist View of Surrogacy Biomarkets in India* (Springer, 2018), un document réalisé à partir de nombreux entretiens. Elle y révèle les conditions terribles dans lesquelles les mères porteuses sont étroitement surveillées tout au long de leur grossesse.*

TEXTES

5 - Victoire ! Le gouvernement recule sur l'atteinte sexuelle avec pénétration - Groupe F

En mai, le projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles porté par Marlène Schiappa a été débattu à l'Assemblée. Une très forte mobilisation des associations de protection de l'enfance et des citoyens, relayée sur la plateforme Change.org par la pétition de Madeline Da Silva et Lyes

Louffok (185 000 signataires) ont dénoncé les dangers de l'article 2.

En effet, l'opinion publique avait été bouleversée par le "verdict de Pontoise", qui avait requalifié en atteinte sexuelle et non jugé comme viol une relation sexuelle entre Sarah, 11 ans et un homme de 28 ans au prétexte que la relation sexuelle aurait eu lieu « sans violence, ni contrainte, ni menace, ni surprise". Sarah tétanisée, avait simplement suivi le violeur. Puis cela avait au tour de Justine, dont le violeur avait été acquitté faute de pouvoir prouver, encore une fois, que Justine n'était pas consentants. Puis de Susie, puis d'autres...

Les procès qui requalifient des viols sur mineur.e.s en "atteinte sexuelle" sont courants. Plus de 420 000 signataires avaient justement demandé une amélioration de la loi dans le cadre des crimes sexuels sur mineur.e.s. C'est justement ce type de jugement que nous voulions empêcher. Le gouvernement avait choisi l'option inverse en créant un nouveau délit, celui "d'atteinte sexuelle avec pénétration" qui renforçait le risque de correctionnalisation massive des viols.

Le Sénat débattait le texte hier. Lors de la commission des lois, les sénatrices et sénateurs avaient supprimé du projet de loi les alinéas 14 et 15 de l'article 2 qui concernaient le délit d'atteinte sexuelle avec pénétration.

Marlène Schiappa l'a annoncé : elle renonce à inscrire l'atteinte sexuelle avec pénétration dans son projet de loi. C'est une très belle victoire pour tous ceux qui, ensemble avaient soulevé ces dangers, associations de protection de l'enfance et citoyen.ne.s. Mais la lutte pour une meilleure protection des mineur.e.s contre les violences sexuelles, nous continuons à réclamer une infraction criminelle spécifique, posant l'interdiction absolue pour tout majeur de commettre un acte de pénétration sexuelle sur un mineur de moins de 15 ans.)

6 - Examen du projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : Le Haut Conseil réitère son appel à revoir l'article 2

Alors que l'examen public du Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes débute cet après-midi au Sénat, le Haut Conseil à l'Egalité renouvelle les alertes qu'il a formulées à de nombreuses reprises, notamment dans sa Note de positionnement publiée le 16 avril dernier et lors des auditions de sa présidente, Danielle BOUSQUET, le 12 juin, devant la Commission des lois du Sénat, d'une part et la Délégation aux Droits des femmes du Sénat, d'autre part.

Le Haut Conseil réitère son appel à revoir l'article 2 : en effet, en dépit de la suppression de l'infraction de l'atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans avec pénétration, qui faisait peser un risque très fort de correctionnalisation des viols d'enfants, le texte n'est toujours pas satisfaisant. En l'état, il ne reconnaît toujours pas l'indéniable incapacité des enfants à comprendre, désirer et consentir à un acte sexuel avec un adulte et ne formule pas d'interdit clair à destination des adultes. Le HCE renouvelle donc ses recommandations et insiste sur la nécessité et l'urgence d'instaurer un seuil d'âge à 13 ans, en dessous duquel toute pénétration sexuelle d'un.e majeur.e sur un.e mineur.e relève du viol.

Le Haut Conseil regrette que les délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les associations féministes ainsi que les associations de protection de l'enfance n'aient pas été entendues et ce, alors que les attentes de la société civile en matière de protection des mineur.e.s victimes de violences sexuelles sont fortes.

Le HCE espère donc que l'examen du texte par les Sénateur.rice.s sera l'occasion d'aboutir à une meilleure rédaction, de rendre le texte plus puissant, plus clair et pédagogique, véritablement à la hauteur de ses ambitions de départ.

7 - Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : Non à l'article 2 ! Les effronté-es - 3 juillet 2018

Les effronté·es dénoncent toujours les dispositions du projet de loi contre les violences sexuelles porté par la secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa.

Ce projet de loi présenté demain au Sénat ne tient pas la promesse faite le 25 novembre dernier d'inscrire dans la loi un âge minimal de non-consentement pour les mineur·es de moins de 15 ans.

Alors que cette réforme était censée protéger les mineur·es des violences sexuelles et éviter que de nouveaux violeurs soient acquittés ou que ces viols soient déqualifiés en simple délits, elle protégera les violeurs en incitant les magistrat·es à ne leur faire encourir qu'une peine liée à un délit d'atteinte sexuelle avec pénétration, partant du principe que les victimes étaient consentantes.

Alors que le jeune âge des victimes de viol devrait constituer une circonstance aggravante, du fait de leur vulnérabilité, ces viols seront sans doute bien moins sévèrement punis que les viols sur adultes !

L'année dernière, l'opinion publique découvrait avec consternation, via les procès de Pontoise et de Meaux, qu'en France, on peut présumer que des fillettes de 11 ans sont consentantes à des rapports sexuels avec des adultes inconnus. Dans le contexte juridique actuel, il est en effet très difficile d'apporter la preuve de la contrainte, de la violence, de la menace ou de la surprise en cas de viols sur des enfants, ces dernier·es étant particulièrement désarmé·es, n'osant pas s'opposer à un adulte, voire parfois ne comprenant même pas ce qu'il se passe. C'est ainsi qu'un très grand nombre de viols sur enfants aboutissent à des acquittements ou à des condamnations pour détournement de mineur·es, sans que le viol soit reconnu.

Si une présomption de non-consentement pour les mineur·es de moins de 15 ans était instaurée, rappelons que les accusés ne seraient pas automatiquement condamnés. Ce serait tout simplement à eux d'apporter la preuve du consentement des plaignant·es, alors qu'aujourd'hui, ce sont aux enfants de prouver qu'ils/elles n'étaient pas consentant·es.

Même avec la mesure que nous appelons de nos vœux, beaucoup de violeurs pédocriminels seraient probablement blanchis en niant le rapport sexuel ou en affirmant qu'ils ignoraient l'âge de la victime.

Les effronté·es encouragent vivement le Président de la République et son gouvernement à honorer leur promesse ! Nous restons vigilantes et mobilisées jusqu'à ce qu'ils aient le courage politique de mettre fin à l'impunité.

8 - Quand le portable sert à espionner ses proches... - Eric Albert - Le Monde

Quand Anaïs (tous les prénoms de la famille ont été modifiés) part pour l'école le matin, sa mère Hélène sort son téléphone portable. Elle ouvre son application Life360 et peut suivre précisément le cheminement de son enfant sur la carte qui s'affiche. « La dernière fois, elle était avec une amie et, au lieu de traverser le parc, elle l'a contourné. Je l'ai appelée pour savoir ce qu'elle faisait. »

Sur la carte de Life360, quatre ronds indiquent en permanence l'emplacement des membres de cette famille franco-britannique, qui habite dans le sud de Londres : «Mummy», «Daddy», «Anaïs» et sa petite sœur, «Charlotte». Ils ont installé l'application quand Anaïs est entrée au collège en septembre 2017. Elle doit faire quarante-cinq minutes de trajet seule à travers la capitale britannique, à tout juste 11 ans. « C'est juste pour me rassurer, et cela rassure aussi ma fille », explique Hélène.

Cette traçabilité permanente provoque des conséquences inattendues. « Un jour, l'application ne fonctionnait pas. Ma fille est rentrée complètement paniquée de l'école, en courant. » Le couple sait aussi exactement ce que son conjoint fait. « Quand je vois que mon mari s'arrête un bon moment dans un quartier du centre-ville, je sais qu'il est au pub. Et je me dis que lui aussi voit en permanence où je suis. »

Si cette famille a choisi d'utiliser cette application, beaucoup d'associations tirent la sonnette

d'alarme : ce genre de système de pistage, parfaitement légal pour la surveillance d'enfants, est de plus en plus détourné dans le cadre de harcèlement ou de violences familiales. Selon une étude réalisée auprès de 700 femmes victimes de violence domestique, réalisée en 2015 par Women's Aid, une association britannique, le tiers d'entre elles a été suivi à la trace par des logiciels espions de ce genre. « C'est très courant et ça se développe », estime Katie Ghose, sa directrice.

Tout un écosystème économique : Fin mai, une étude américaine des universités de New York, Cornell, Hunter College et Technion a, pour la première fois, tenté de mesurer le phénomène. Elle a identifié au moins 280 applications vendues sur Google Play Store, et 23 hors des magasins d'applications (qu'il faut télécharger sur un ordinateur avant de les transférer sur un téléphone). Et encore, les chercheurs considèrent que ce nombre de spywares («logiciels espions») est sous-évalué, notamment parce qu'ils n'ont recensé que ceux en anglais.

Installer une telle application nécessite d'avoir physiquement accès au téléphone à espionner et d'en posséder le mot de passe. Mais, dans le cadre familial, une telle situation est relativement courante. Ensuite, de nombreuses applications offrent l'option de ne pas faire apparaître d'icône sur le téléphone de la personne surveillée, qui n'a donc aucune possibilité de savoir qu'elle est espionnée.

Les logiciels espions permettent non seulement de suivre quelqu'un à distance, mais aussi d'avoir accès à ses SMS et à la liste de ses appels. Des versions un peu plus perfectionnées permettent aussi de lire les messages des réseaux sociaux WhatsApp, Facebook ou même les relations sur le site de rencontres Tinder. Dans les cas les plus extrêmes, il est possible d'activer à distance le micro et la caméra d'un téléphone, à l'insu de son utilisateur.

Les exemples de violence physique ou de harcèlement pour lesquels des spywares ont été utilisés se multiplient. « On a eu le cas d'un couple séparé dont la femme avait fui le mari et avait trouvé refuge dans un centre d'accueil, témoigne Katie Ghose. Celui-ci a offert à leur enfant un iPad pour Noël, avec une application de traçage cachée dessus. Il a ainsi retrouvé sa femme. » En janvier 2017, au Royaume-Uni, Arsh Aggarwal, un étudiant de 22 ans, a été condamné pour harcèlement et violences sur son ex-petite amie. Il avait placé un logiciel espion sur son téléphone. Un soir, il l'a attendue devant chez elle, l'a frappée et l'a menacée d'un couteau.

Peu de forces de police ont les capacités techniques d'utiliser les informations des logiciels espions. Pour les enquêteurs, cela peut pourtant représenter une mine d'or, prouvant le harcèlement. Aux Etats-Unis, une unité locale du Minnesota a débloqué un budget spécifique pour ce travail. Entre 2015 et 2017, cela a permis 198 poursuites judiciaires, avec un taux de condamnation particulièrement élevé de 94 %.

Derrière ces logiciels, tout un écosystème économique, à commencer par Google, qui en a longtemps profité indirectement. Quand un utilisateur cherchait sur le Play Store « Comment suivre ma petite amie qui me trompe ? », ces applications apparaissaient. Le géant technologique touche une commission sur leur vente. De même, une recherche similaire sur le moteur de recherche faisait apparaître des publicités pour ces applications. Après la publication de l'étude américaine, Google a mis fin à ces promotions. Reste que le groupe américain continue d'être la porte d'entrée vers les logiciels espions : si vous tapez sur Google « Comment surveiller... », le moteur de recherche vous suggère de terminer la phrase par « ... sa femme » ou encore « ... un téléphone à distance ».

Duplicité : Les vraies bénéficiaires économiques sont évidemment les entreprises qui créent ces applications. Si l'immense majorité affirme travailler pour protéger les enfants, leur duplicité apparaît rapidement. « Sur leurs sites, on trouve souvent des sections qui indiquent : "Comment suivre ma petite amie qui me trompe ?", explique Periwinkle Doerfler, l'une des auteures de l'étude. J'étais surprise de voir à quel point les applications ne cherchaient pas à se cacher. »

Se faisant passer pour une cliente potentielle, les chercheurs ont contacté onze logiciels espions, leur demandant : « Si j'utilise votre application, mon mari sera-t-il au courant que je le suis à la

trace ? » Huit d'entre eux ont répondu très ouvertement que le mari n'en saurait rien. Deux n'ont pas répondu et une seule a répliqué qu'une telle action serait inacceptable.

L'application HelloSpy est l'un des exemples les plus choquants. Pour illustrer son logiciel, le site utilise la photo d'une femme avec un œil au beurre noir, tandis que son conjoint lui attrape le bras d'un air menaçant.

Difficile d'évaluer précisément la taille du marché, mais il y a potentiellement beaucoup d'argent à la clé. Life360, une entreprise californienne qui se dit numéro un mondial du marché, et qui est la seule à avoir répondu à nos questions pour cet article, affirme que 12 millions de familles l'utilisent. La majorité télécharge la version gratuite. La version payante coûte 45 euros par an.

En novembre 2017, en France, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes mentionnait mSpy comme l'une des méthodes les plus utilisées pour espionner. Son coût : 170 euros par an. De nombreux blogs, qui semblent écrits en sous-main par cette entreprise et renvoient vers son application, expliquent comment celle-ci est invisible pour la personne espionnée : « Vous pouvez être sûr que votre petite amie ne saura pas qu'elle est suivie », note l'un d'eux.

9 - Wassyla Tamzali au Rencontres de Pétrarque - Le Monde - propos recueillis par Jean Birnbaum

Avocate et ancienne directrice des droits des femmes à l'Unesco, née en Algérie, Wassyla Tamzali prononcera, lundi 9 juillet, à Montpellier, la leçon inaugurale des Rencontres de Pétrarque, organisées par France Culture et Le Monde, dans le cadre du Festival de Radio France, sur le thème " #hommes-femmes : des lendemains qui changent ? "

JB : Voici plusieurs décennies que vous défendez les droits des femmes. Avec cette mémoire et cette pratique qui sont les vôtres, quel regard avez-vous porté sur le surgissement du mouvement #metoo ?

WT : Ce qui a été frappant, c'est le raz-de-marée des révélations. C'est la question même du surgissement qui mérite d'être posée. Car les obsessions et les violences des maîtres prédateurs étaient plus ou moins connues. Inutile de rappeler le travail d'analyse effectué par les féministes sur le harcèlement sexuel, la place centrale qu'occupe ce problème, depuis des années, dans le débat militant et intellectuel, sans beaucoup de résultats. Alors, pourquoi maintenant, et pourquoi à partir de l'affaire Weinstein ? Cela tient sans doute à la qualité de ces actrices mondialement connues qui renvoyaient une image de femmes libres maîtrisant leur destin.

Le choc des révélations a été à la mesure de cette image brisée. S'en est suivie une avalanche de " sorties du placard ", comme on dit à propos du coming out, car c'est bien de cela qu'il s'agit : le dévoilement public d'une " orientation sexuelle " dont on avait honte. Ces femmes qui incarnaient " un destin pris en main par une liberté ", comme dit Simone de Beauvoir, n'étaient finalement que des femmes au sens le plus archaïque, soumises à la souveraineté sexuelle masculine ! Nous ne sommes peut-être pas au début de la " révolution copernicienne " appelée de tous ses vœux par l'anthropologue Françoise Héritier, mais rien ne sera plus comme avant.

Jb : Pourquoi maintenant ? Vous vous êtes posé la même question à propos de la révolution tunisienne, et vous avez fait le rapprochement avec le mouvement #metoo...

WT : Oui. Là aussi le travail de résistance intellectuelle et politique était ancien et intense. Et pourtant, la révolution tunisienne comme le mouvement #metoo ont pris de court les militantes et les militants plus avertis. C'est une leçon d'humilité et d'espoir.

Sur ces terrains, dans les pays du Maghreb, nous nous heurtons à une sorte de fatalisme. Les obstacles semblaient tellement puissants qu'on s'était résigné, comme si l'absence de démocratie et l'oppression des femmes devaient être étroitement associées à une spécificité indépassable, à notre condition " arabo-islamique ", pour reprendre une expression que je ne fais pas mienne. Une réalité sur laquelle sont venues se fracasser des générations de femmes et d'hommes

progressistes. Si bien que nos pensées les plus rationnelles n'étaient plus que le " cri de nos défaites ", pour parler comme Virginie Despentes. Il faut croire que tout arrive. Au risque de paraître ridicule, je crois encore au sens de l'histoire !

JB : Dans votre essai " Une femme en colère " (Gallimard, 2009), vous teniez à souligner le sort spécifique des femmes dans le Maghreb, et vous appeliez les féministes européennes à ne pas fermer les yeux sur ce destin particulier. Comment inscrire le mouvement #metoo dans ce jeu de miroirs entre les deux rives de la Méditerranée ?

WT : J'ai surtout essayé de convaincre mes amies féministes espagnoles, italiennes ou françaises que nous, femmes des sociétés dites " arabo-islamiques ", vivons la même histoire, que nous sommes sur la même trajectoire qu'elles. Rappelons la spécificité méditerranéenne et lisons l'ethnologue Germaine Tillion ! J'ai l'habitude de dire que l'avantage de me trouver entre deux pays est que dans l'un je suis souvent devant une caricature de ce qui se passe dans l'autre.

Dans la parole généreuse des féministes européennes, qui voudraient faire barrage au racisme, j'ai décelé un problème. J'ai alors plaidé sans relâche, et souvent sans succès, pour qu'elles pensent la question du voile, donc la situation des femmes dans les pays musulmans, comme elles pensent leur propre situation. Comment lutter ensemble ? Méfions-nous de la fascination pour la spécificité et gardons le cap de l'universel, quitte à le revisiter.

Du féminisme, justement, j'ai retenu la leçon suivante : notre dialogue et notre solidarité ne peuvent se situer que dans une perspective universaliste. " Universel " ? Ce mot fâche aujourd'hui. Il est jeté aux oubliettes par certains, qui voudraient réinventer l'histoire en l'opposant au décolonialisme. Je suis surprise par le côté " réchauffé " de leur position. A ceux-là, je ne cesse de rappeler qu'en 1962, quand l'Algérie est devenue indépendante, nos façons de voir les choses étaient habitées par le décolonialisme. Idéologiquement nous construisons sans le savoir la doctrine décoloniale qui est si à la mode aujourd'hui. Mais il faut sortir de cet enfermement identitaire, et avancer. Frantz Fanon disait : " Je ne suis pas esclave de l'esclavagisme qui déshumanisa mes pères. "

En ce sens, pour ce qui concerne le jeu de miroirs entre le mouvement #metoo et la situation algérienne, je retiendrais la question du consentement. Par un chemin de traverse, la pensée vagabonde, le procès Weinstein me ramène précisément au voile. Weinstein plaide non coupable et ses avocats disent, au sujet d'une plaignante, qu'elle a consenti aux actes dont elle accuse le producteur américain. C'est aussi ce qu'on entend s'agissant des femmes voilées.

La philosophe Geneviève Fraisse a mis en perspective cette notion de consentement avec celle de choix. Quand une femme dit que c'est son choix de porter le voile, cela veut dire qu'elle consent à un certain nombre de normes contraignantes, et dès lors il ne peut s'agir de liberté. Mais certains récusent complètement un tel argument. Dans une logique patriarcale et/ou islamiste, et/ou décoloniale, et/ou postcoloniale, consentir, c'est accepter et plus encore participer librement à un modèle. Dans le scandale Weinstein il semble que cela soit entendu différemment, et le mot " consentement " est passé au crible de la logique féministe. La parole de ces femmes est entendue grâce à tout le travail effectué par les féministes sur l'oppression patriarcale. J'espère que, dans mon pays aussi, le jour arrivera où la logique féministe l'emportera sur la logique patriarcale.

JB : Vous êtes née en Algérie. Comment le mouvement #metoo a-t-il été accueilli dans ce pays, et y trouve-t-il des résonances politiques et humaines aujourd'hui ?

WT : En général, l'écho a été faible dans les pays arabes. Certes, sur les réseaux sociaux, on a pu noter de nombreux messages en provenance des pays arabes, de l'Egypte principalement, où un Tweet a affirmé que le harcèlement de rue était la onzième plaie... En Tunisie aussi, un mouvement a été lancé, également sur Twitter. Mais l'actualité dans ce pays est plutôt centrée sur le rapport entre libertés politiques et orientation sexuelle, notamment sur l'homosexualité : un rapport sur le sujet a été remis au président de la République par Bochra Belhaj Hmida. Cette députée féministe

a déjà reçu des menaces de mort de la part des islamistes. Bref, la situation n'est pas encourageante. Il me semble que le phénomène #metoo concerne surtout l'Amérique du Nord et l'Europe.

J'en viens à mon pays, l'Algérie. Là, il n'y a pas eu de réactions notables. Sur le terrain de la lutte citoyenne, la priorité est donnée à des sujets qui concernent davantage les droits de l'homme et les libertés publiques que la lutte des femmes. Pourtant, le combat spécifique pour la liberté des femmes, la reconnaissance de leur droit physique à exister dans la cité, d'y promener leur corps sans avoir à le cacher, à le travestir, est porté par de nombreuses femmes, jeunes le plus souvent. Les comédiennes, les danseuses sont de vrais petits soldats. Il faut ajouter les écrivaines, les artistes plasticiennes. Le curseur des luttes s'est déplacé.

J'ai moi aussi changé de terrain. C'est au sein de la société civile et dans le domaine de l'art contemporain que je trouve aujourd'hui les moyens d'exprimer ces désirs de liberté. C'est là que je croise les esprits les plus ouverts, les plus demandeurs de changement. Beaucoup ont déjà changé, d'ailleurs, rejetant les discours politiques creux et inefficaces. Celles-là et ceux-là sont en train d'inventer un nouveau langage. Je note un fort mouvement qu'on peut appeler " existencialiste ". En Algérie, l'individu est en train de reprendre ses droits sur son existence, en s'émancipant de la communauté, de la famille, et en tournant le dos au pouvoir. Cette voie est pour l'heure le seul moyen de rendre " émotionnellement concevable ", pour citer encore Françoise Héritier, la liberté sexuelle des femmes. Car c'est d'abord de cela qu'il s'agit : libérer les femmes de toutes les formes d'assujettissement sexuel.

Enfin, n'oubliez pas que nous habitons, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au cœur d'une région en guerre. J'ai passé beaucoup de temps à lutter contre l'enfermement des femmes, et en particulier contre le voile, qui est un symbole de cet enfermement, de quelque manière qu'on le prenne. Aujourd'hui, je me demande si je ne me suis pas leurrée. Pendant que nous débattions et luttons contre ce morceau de chiffon, pour reprendre les mots de Bourguiba - ancien président tunisien de la République - , quatre pays arabes étaient détruits, l'Irak, la Syrie, la Libye et le Yémen, dont deux au moins sont la matrice de la civilisation, et pas seulement de la civilisation arabe.

L'intellectuel libanais Gilbert Achcar déplore que le monde arabo-musulman se trouve pris dans un inexorable " choc des barbaries ", celle des dictatures militaires, d'un côté, celle des forces islamistes, de l'autre. Dans un tel contexte, quel avenir pour le féminisme dans ces espaces ?

Nous savons maintenant qu'il n'y a pas d'avenir pour les femmes en dehors de la démocratie, comme il n'y a pas de démocratie sans la reconnaissance et la participation des femmes en tant que sujets libres et égaux. Cela peut ressembler à un slogan, mais c'est la réalité de la situation. La situation des femmes dans les pays arabes reste, contre toute raison, ce que nous savons qu'elle est, et cet état " inouï " perdure. Pourquoi ? L'assujettissement des femmes est une pièce importante des systèmes politiques de ces pays. Il s'agit d'une répartition des pouvoirs au sein de la communauté des hommes.

Ceux qui exercent la puissance publique accaparent les richesses et se réservent tous les droits sur la cité. Même le pauvre homme lambda détient un succédané de pouvoir sur les femmes, il s'en contente, avec toutes les pathologies que l'on observe. L'homme arabe est un homme humilié, son seul territoire de satisfaction est les femmes. On peut dire alors de ces deux barbaries dont parle Gilbert Achcar qu'elles se soutiennent l'une l'autre dans un échafaudage qui menace de s'écrouler. La doctrine des islamistes à l'égard des femmes sert à merveille la pérennité des régimes en place.

10 - #MeToo ou les fracassées du «oui» - Nancy Huston, écrivaine"

Avec l'affaire Weinstein, on sait que d'innombrables femmes ont été abusées. Qu'elles ont dit «non» et n'ont pas été entendues. Mais le «oui» est-il forcément plus clair ? Correspond-il à leur désir, à leur volonté ? Souvent, celle qui dit oui au tout-venant, simple rencontre, conjoint qui avilit,

ou client, a déjà été abusée dans son passé.

Quartier du Val-de-Grâce, 1976. J'ai 23 ans. En compagnie de mon amant, j'assiste à une soirée amicale-littéraire organisée par les parents de nos amis. S'y trouvent Denise et Pierre Klossowski, un couple «sulfureux». Je sais déjà, oui je suis au courant car je m'enorgueillis d'être à tout venue et de tout revenue, que Pierre est le frère du peintre Balthus et l'auteur, entre autres, du roman *Roberte ce soir* (argument : un homme livre son épouse à d'autres hommes pour montrer qu'il en est le propriétaire) ; c'est l'univers «trouble» de Bataille, de Réage ou de Sade, univers caricaturalement catholique à mes yeux de protestante (y pullulent églises, autels, cierges, soutanes, confessionnaux). Il est de notoriété publique que dans les soirées fines du couple Denise incarne «Roberte» ; sous peu, elle jouera le rôle-titre dans le film que Pierre Zucca a tiré du roman (*Roberte*, 1979). A cette époque je suis moi-même dans une situation singulière : tout en partageant ma vie avec un jeune spécialiste du mouvement libertin du XVIII^e siècle et enthousiaste du «divin marquis», je collabore depuis quelque temps à des journaux liés au mouvement des femmes. C'est ce dernier fait qu'a dû enregistrer Mme Klossowski. Au moment où l'apéro s'achève et où la maîtresse de maison nous invite à passer dans la salle à manger, elle pose soudain une main sur mon bras, me regarde au fond des yeux et me dit à voix basse : «Nancy... en fait ça ne va pas. Ces choses ne sont pas drôles, pas du tout... Moi je n'arriverai pas à le dire, c'est trop tard, mais vous, si vous le pouvez, dites-le, écrivez-le, je vous en prie.» Interloquée, j'opine de la tête.

Quarante ans plus tard, le moment est enfin venu de tenir ma promesse.

Le plus souvent, quand on parle de consentement, on fait comme si le oui était un «Sésame, ouvre-toi» sans tache ni ambiguïté. Pourtant on sait que, le plus souvent, une femme qui dit oui au tout-venant, à des clients ou à l'homme qu'elle aime et qui l'avilit, a déjà été abusée avant. Oui, à peu près toujours, son intégrité physique a déjà été fracassée.

On pourrait s'imaginer qu'une personne ainsi atteinte s'enfuirait, s'enfermerait, se ferait nonne, opérerait pour la chasteté, l'anorexie et la frigidity permanentes. Certaines l'ont fait, parmi les exemples célèbres on peut citer Woolf, Oates, Weil, Dickinson... (Ça ne les empêche pas toujours de se suicider, que ce soit carrément comme Woolf ou indirectement comme Weil.) Mais la réaction contraire est au moins aussi fréquente : on y retourne. On essaie de comprendre. On tient à mettre de la volonté là où il n'y a eu que surprise, soumission, sidération. Au lieu de subir, on croit choisir, en remettant le doigt dans l'engrenage. On se dénude, se montre, se vend. On nargue, rigole, contrôle. On dit : «Tiens, c'est mon corps que vous voulez, c'est ça ? Comme ci ? Comme ça ? Allez-y, rincez-vous l'œil, prenez, servez-vous, je m'en fous, je ne sens rien. Déchiquetez-moi, fouettez-moi, baisez-moi, à deux, à dix, tringlez-moi, je suis ailleurs. Ça, ce n'est que mon corps, le vrai moi vous ne l'aurez pas...» Là aussi les exemples abondent : Enslin, Woodman, Seberg, Duras, Arcan, Despentès, Nin... Dans cette pose-là, celle de la pute par opposition à celle de la nonne, il arrive souvent que l'on maltraite le corps qui nous a valu d'être malmenée, lui infligeant des doses excessives d'alcool ou de nicotine, de cocaïne ou d'héroïne, de Lexomil ou de Valium ; et, là encore, le recours au suicide est largement pratiqué.

Soyons clair : l'idéal serait de n'avoir à dire ni oui ni non. L'idéal serait que les différents acteurs de toute rencontre sexuelle soient dans le désir, l'envie, la passion, l'allumage, la libre libido voire l'amour fou, et se disent l'un à l'autre, tout haut ou tout bas, non seulement oui mais oh oh oh oh oh ! Amour, encore ! Si ça ne se réalise pas si souvent que ça, c'est que (pour des raisons darwiniennes qu'il serait fastidieux d'énumérer ici), les femmes ont spontanément tendance à dire non pour copuler 1° avec des inconnus 2° en subissant des sévices 3° avec plusieurs personnes à la fois, etc. En revanche, qu'elles aient le fantasme d'un amant macho musclé et brutal est un fait avéré : venant corroborer les préférences féminines en matière de porno, toute une littérature scientifique existe indiquant que dans leurs périodes fécondes elles mouillent pour des «tueurs». Un homme autoritaire, un macho pervers, a donc de bonnes chances de trouver des partenaires consentantes,

et ces chances augmentent de façon exponentielle si elles ont été préalablement malmenées. Grâce à l'affaire Weinstein et à ses suites spectaculaires, on commence à savoir que d'innombrables femmes ont été abusées à un moment ou un autre de leur existence. Mais si on l'a été jeune voire très jeune, et a fortiori par un proche voire un très proche, on a de fortes chances de dire oui plus tard à des actes qui nous blessent, nous nient et nous mettent en danger, et d'autant plus quand de gros enjeux nous lient à ceux qui nous incitent. Dans la Stratégie du choc, Naomi Klein décrit la manière dont procèdent souvent les néoconservateurs : suite à une crise d'ordre politique, économique ou climatique, ils profitent cyniquement de l'état de sidération où se trouve une société pour la reconstruire radicalement à leur guise. Les libertins agissent de même avec les jeunes femmes fragilisées.

La France a ceci de très particulier que depuis le XVII^e siècle - c'est-à-dire depuis l'époque du commerce triangulaire, où, dans «nos» colonies, l'esclavage battait son plein -, elle prône le libertinage (le premier sens du mot libertin c'est «esclave libéré»). Se libérer, dans ce sens du terme, qu'on soit garçon ou fille, c'est dire oui à des gens riches et puissants qui souhaitent transformer votre corps en objet sexuel. (Est-il pertinent de signaler que Denise Klossowski était une jeune Juive rescapée des camps de la mort en 1945, et son libertin de mari, un Polonais catholique dont les parents faisaient partie de l'élite artistique ?) «Enfin une femme qui avoue !» s'exclame Jean Paulhan dans sa préface à la traduction anglaise d'Histoire d'O, le roman que Dominique Aury alias Pauline Réage a écrit pour lui telle une lettre d'amour. «Qui avoue quoi ? Que tout en elles est sexe...», et qu'elles ne rêvent que de se soumettre et d'obéir. Paulhan poursuit en contant l'édifiante histoire d'un groupe d'esclaves affranchis aux Etats-Unis qui, dépités d'avoir été lâchés dans la nature suite à la guerre de Sécession, retournent auprès de leur ancien maître et le supplient de les reprendre... Encore et toujours nous sommes agis par cette Histoire-là, elle nous concerne toutes et tous. Il est étrange que nous parvenions si facilement à l'oublier, et à prôner le consentement comme règle d'or de tout rapport sexuel, alors qu'il implique forcément un désirant et un(e) désiré(e), un maître et un(e) apprentie. Etrange, qu'un tel aveuglement consensuel parvienne à s'imposer, encore aujourd'hui... et ceci, jusque dans la loi.

Nombreuses sont les membres du «deuxième sexe» qui, avides d'être reconnues par l'aristocratie intellectuelle, se sont laissées embarquer dans les arcanes de l'érotisme noir. Il serait en effet ardu d'expliquer aux paysans, aux ouvriers, ou aux descendants des esclaves africains que le nec plus ultra de la liberté sexuelle est de se laisser attacher, fouetter. Ce sont avant tout les chics, les bien mises, les sophistiquées, celles qui se promènent au bras des hommes riches, fières de ne pas être des putes, qui seules, et «de leur plein gré», disent oui dans les parkings, saunas, caves, hôtels de luxe... où, sous le regard approbateur de leur maître, des inconnus viennent les supplier. Mon amie Olivia Profizi est tombée entre les mains d'un de ces «maîtres»-là alors qu'elle avait une trentaine d'années et était déjà maman. A vrai dire elle connaissait cet homme depuis toujours et lui faisait confiance, car il s'agissait du meilleur ami de sa mère. A l'époque Olivia était effondrée, suite à l'échec d'une histoire d'amour fou ; l'homme l'a ramassée et, en la caressant, en la louant, en lui faisant lire Bataille et Réage, l'a reconstruite à sa guise. Il lui a proposé de participer, à Paris, à des rencontres spéciales... puis de plus en plus spéciales. Profizi écrit : «Eh oui, j'ai de la chance ! Moi, je n'ai pas vraiment été violée. Je n'ai pas vraiment été battue. Enfin... si, j'ai vraiment été battue et violée mais j'étais d'accord. Personne ne m'a obligée.» Les nombreux oui qu'elle prononça cette année-là l'ont amenée, depuis, à plusieurs tentatives de suicide et internements psychiatriques.

Quand Profizi publie les Exigences en 2013, je suis impressionnée. Non seulement parce qu'elle réussit avec pudeur et humour à transformer une histoire sordide en un roman sidérant de lucidité, mais parce qu'elle fait preuve d'une empathie littéraire exceptionnelle, allant jusqu'à se glisser dans la peau de son bourreau pour le comprendre de l'intérieur. Aujourd'hui, je vois mieux en quoi cette

empathie-là peut être apparentée à la dissociation, c'est-à-dire à la capacité, quand le réel est trop meurtrier, trop dévastateur, de s'identifier au plaisir de l'autre plutôt qu'à sa propre douleur. Si transformer cet enfer en roman n'a pas forcément été le geste le plus utile pour son auteure, le livre reste éminemment utile pour ceux qui le lisent. Je me dis que Denise Klossowski l'apprécierait beaucoup.

A force de partager nos expériences - et la participation des hommes à ces discussions est fondamentale -, nous en viendrons peut-être à comprendre en quoi la notion même de consentement est un leurre, en quoi il cache des drames historiques, des inégalités économiques et de sales petits secrets psychologiques... L'idéal serait que nous autres femmes n'ayons plus à balancer entre oui et non, que nous puissions bannir de notre vocabulaire érotique la notion même de consentement... et faire l'amour en s'aimant, non seulement chacun l'autre mais aussi chacune soi-même. "

11 - L'un des plus grands guerriers vikings était une femme - nationalgeographic.fr

Il y a plus d'un millénaire, dans le sud-est de l'actuel Royaume de Suède, un riche guerrier viking a eu pour dernière demeure une tombe resplendissante, remplie d'épées, de flèches et de deux chevaux sacrifiés. Le site funéraire reflétait en tous points l'idéal d'une vie de guerrier viking. Du moins c'est ce que pensaient les archéologues jusqu'à présent.

De nouvelles analyses ADN des os retrouvés ont révélé que la tombe était en fait occupée par une femme.

L'étude publiée récemment dans l'*American Journal of Physical Anthropology* a surpris les historiens spécialisés dans la période et la culture vikings. La vision que nous avons des Vikings, fiers marins sans peur ayant parcouru l'Europe pendant des siècles, pourrait bien en être changée.

« Cette sépulture était mise en exergue pour montrer à quoi pouvait prétendre un guerrier viking exemplaire, » explique Davide Zori, archéologue à l'Université Baylor, qui n'a pas pris part aux recherches. « [Cette nouvelle étude] remet en question l'interprétation archéologique que nous nous faisons de cette période : nous avons toujours pensé que c'était là des attributs masculins. »

Des fouilles antérieures ont montré depuis longtemps que tous les guerriers vikings n'étaient pas des hommes. Un texte irlandais du 10^e siècle conte l'histoire d'Inghen Ruaidh (« La fille rouge »), une femme guerrière qui a mené une flotte viking jusqu'en Irlande. Davide Zori note par ailleurs que de nombreuses sagas vikings comme la légendaire Volsunga saga dépeint des jeunes filles armées se battant aux côtés des soldats.

Mais certains archéologues considéraient ces guerrières comme des embellissements mythologiques créés pour satisfaire une description des genres plus moderne.

L'assumation masculine : Depuis la fin des années 1880, les archéologues ne pouvaient envisager que cette sépulture viking découverte à Birka ne soit autre chose que la dernière demeure d'un grand guerrier. Non parce que les restes de l'inhumée le laissaient penser, mais parce que les artefacts découverts à ses côtés étaient, dans leur imaginaire, forcément des attributs masculins.

Comme *National Geographic* le reportait dans son magazine de mars 2017 consacré aux Vikings, cette perception change quelque peu depuis que la bio-archéologue Anna Kjellström de l'Université de Stockholm a procédé à un premier examen minutieux des os pelviens et mandibulaires du supposé guerrier. Leur dimension correspondait sans équivoque à l'ossature d'une femme.

L'analyse d'Anna Kjellström, présentée lors d'une conférence en 2014 et publiée en 2016, n'a eu que peu d'écho auprès du grand public et certains archéologues ont remis en cause cette interprétation. Depuis l'excavation du tombeau il y a plus de deux siècles, peut-être les os avaient-ils été déplacés et confondus avec ceux d'une autre tombe ? Peut-être le squelette avait-il été enterré avec d'autres personnes ?

En réponse de quoi une équipe de scientifiques menée par Charlotte Hedenstierna-Jonson, archéologue à l'Université d'Uppsala, a analysé à nouveau les ossements et a extrait deux types

d'ADN. L'ADN mitochondrial du défunt, transmis de la mère à l'enfant, déterminerait si les os appartenaient à une ou plusieurs personnes. L'ADN nucléaire permettrait quant à lui de déterminer le genre biologique.

Les résultats étaient on ne peut plus clairs : aucun chromosome Y n'a été détecté dans les os, et l'ADN mitochondrial était le même pour tous les ossements découverts dans le tombeau. Les restes étaient ceux d'une seule et même personne, et cette personne était une femme.

Charlotte Hedenstierna-Jonson et ses collègues estiment que cette femme était sans doute une guerrière et une stratège respectée. « Sur ses cuisses se trouvaient des pions, ce qui suggère qu'elle était une tacticienne et une meneuse. »

La vie Viking : Davide Zori est fasciné par ces nouvelles découvertes sur la guerrière de Birka, un des plus vastes et plus connus sites funéraires vikings. Le site était également un lieu privilégié d'échanges et de ventes d'esclaves. La circulation des biens et des personnes sur ce site a transformé Birka en un cimetière international où de nombreux rites funéraires étaient observés. Certains corps étaient brûlés et d'autres assis sur des chaises imposantes.

« Birka a en quelque sorte unit le monde viking. Il était davantage question d'échanger et de marchander que de s'entre-tuer, » ajoute Zori.

Il note également qu'il est possible, bien que peu probable, que les proches de cette femme l'aient vêtue d'une tenue guerrière sans pour autant que cela ne reflète sa vie passée. Mais selon les preuves disponibles, Zori se dit confiant dans les résultats de l'étude.

« Cette tombe a généré un intérêt croissant au fil du temps, notamment à cause des textes narrants l'existence de femmes guerrières... Aujourd'hui les nouvelles technologies peuvent réinventer notre vision des Vikings. »

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

12 - 8^e Congrès de la Recherche féministe dans la Francophonie- Paris - 27 au 31 août

Après Québec, Dakar, Toulouse, Ottawa, Rabat, Lausanne, Montréal... c'est à l'Université Paris-Nanterre qu'aura lieu cette manifestation d'envergure, du lundi 27 août au vendredi 31 août 2018.

Le titre choisi : « *Espaces et enjeux des savoirs féministes : Réalités, luttes, utopies* ». Où en est la recherche féministe francophone, en Europe, en Afrique et dans les Amériques ? Quelles connaissances nouvelles ? Quels débats ? Quels enjeux ?

Comme les CIRFF précédents, ce Congrès permettra de faire un pont entre mondes militant et académique, entre savoirs issus du terrain, de la pratique et productions universitaires.

Plus de 1.000 intervenant.es, des dizaines de Colloques, de Tables rondes, d'Ateliers ; des débats d'actualité, des expositions, des performances, des films...

Les associations féministes désirant s'inscrire et bénéficier d'une inscription groupée doivent suivre la procédure indiquée sur la page : <https://cirff2018.parisnanterre.fr/le-congres/inscriptions/>) pour connaître le tarif d'inscription que le Comité d'organisation du CIRFF2018 leur attribuera en fonction de leur importance et du nombre de leurs membres souhaitant se rendre au congrès. Ces frais d'inscription pourront être remboursés par la Fondation des femmes, partenaire du CIRFF 2018.

Consultez le programme sur : <https://cirff2018.parisnanterre.fr> ; Pour toutes informations, exclusivement : adhesioncirff@anef.org

13 - Colloque : « Travail et genre : quelles rencontres entre recherches féministes et mouvements sociaux ? » - Mage et CMH - Paris - du 27 au 31 août

Dans le cadre du 8^{ème} Congrès international de recherches féministes et francophones (CIRFF), qui aura lieu du 27 au 31 août à l'Université Paris-Nanterre, le Mage et le CMH organisent un colloque

de 2 jours, les 29 et 30 août intitulé : Travail et genre : quelles rencontres entre recherches féministes et mouvements sociaux ?

Le mouvement féministe et syndical connaît dans «l'espace de la francophonie» un renouveau des mobilisations dans le champ du travail. L'objectif de ce colloque est de dynamiser et enrichir les analyses et expériences sur le thème «travail et genre», au cœur des recherches féministes et portées notamment par le réseau Mage depuis plus de 20 ans, par des rencontres intergénérationnelles et internationales de chercheur.e.s, de syndicalistes et d'associations féministes. Trois axes seront abordés :

- La question de la polarisation entre « les gagnantes et les oubliées » de l'égalité professionnelle ;
- Les enjeux du développement des espaces numériques, tant en termes d'opportunités d'emploi que de mobilisations féministes ;
- Les répercussions en termes d'emploi des violences conjugales.

Programme : <https://cirff2018.parisnanterre.fr/le-congres/programme/> ; Inscription obligatoire sur le site du CIRFF (pour les 5 jours de congrès) : [ici](#)
Université Paris-Nanterre - Amphithéâtre C2

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

14 - Livre : « La couleur du silence » - Delphine Surrens

C'est le printemps, en 1985. Charline a dix-huit ans. Les épreuves du bac approchent, et avec lui, la perspective de son envol vers sa vie d'adulte. Mais sa mère la prend de court quand elle lui annonce que c'est elle qui va déménager. Charline voit rouge, et elle fugue, accompagnée de son amie Nathalie. C'est ainsi, en errance, et en se confrontant aux autres, que Charline va cheminer à la rencontre d'elle-même, jusqu'à faire émerger le secret de famille dont elle porte l'héritage. Que signifiait, pour les femmes qui nous ont précédés, vivre dans une société qui privait du droit à disposer de son corps ? Ce roman évoque un tel désastre. Il rend hommage à ma grand-mère, Gisèle, décédée des suites d'un avortement, dans l'opacité du silence collectif. Il est dédié à toutes celles qui ont survécu mais n'avaient pas le droit de dire l'angoisse et la souffrance. Il est un élan du cœur à l'adresse de ces femmes, pour saluer leur courage et partager leurs tourments. Il est un acte du souvenir. Un devoir de mémoire.

